
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACHAT D'EQUIPEMENTS D'IMAGERIE

N° de marché

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

1	8	M	S	0	2	P	I	/	P	J	2	0	1	6	-	0	8	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE
166, COURS DE L'ARGONNE
33000 BORDEAUX
Ci-après Aquitaine Science Transfert

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objet l'achat d'équipements d'imagerie.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Marché public passé selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

23/02/2018 A 12H00

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

ACHAT D'EQUIPEMENTS D'IMAGERIE.....	1
Article 1. Objet de la consultation.....	4
Article 2. Mode de passation et forme du marché	4
Article 3. Durée du marché	4
Article 4. Conditions de la consultation	4
Article 5. Présentation des candidatures et des offres	5
Article 6. Variantes et options.....	7
Article 7. Sélection du titulaire du marché.....	7
Article 8. Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	7
Article 9. Renseignements complémentaires.....	8



ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

1. 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'achat d'équipements d'imagerie.

1. 2. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV) :

38518200-1 : Microscopes stéréoscopiques ou microscopes à dissection.

38634000-8 : Microscopes optiques

ARTICLE 2. MODE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE

Marché public passé selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

ARTICLE 3. DURÉE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4. 1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultations des entreprises contient les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes fournies par le candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières FCS (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé dont l'exemplaire original conservé dans les archives de Aquitaine Science Transfert fait seul foi ;
- L'offre tarifaire détaillée par équipement du candidat ;
- La description détaillée des appareils et équipements proposés ;
- Le planning de livraison et d'installation des équipements;
- Les conditions de garantie et de maintenance.

4. 2. MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des renseignements complémentaires au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

4. 3. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au 23/02/2018 à 12H00.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux soumissionnaires.

Les plis ou réponses électroniques qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait distribué après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus, et seront renvoyés à leurs expéditeurs.

4. 4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres des candidats seront valides 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-après, datées et signées en original par la personne habilitée à représenter le candidat ou le groupement. Une copie devra être remise sous format numérique (CD-ROM, clé USB, mail).

Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être considérée comme irrégulière. Toutefois, un candidat soumissionnaire à plusieurs lots ne fournira les documents de candidature qu'une fois. Il devra, cependant, présenter des offres distinctes et non liées pour chaque lot.

5. 1. DOCUMENTS DE CANDIDATURE

Les candidats étrangers produiront les documents traduits en français, équivalents aux documents listés ci-dessous.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs

montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'enveloppe contiendra impérativement les éléments indiqués ci-dessous :

- **Lettre de candidature (DC1)**, impérativement sous la forme d'un formulaire DC1 et qui contiendra, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants et la forme du groupement,
- **Document attestant de l'habilitation de la personne signataire** à engager le candidat (K-Bis de moins de 3 mois ou délégation de pouvoir signée par la personne habilitée de plein droit à représenter l'entreprise si ce n'est pas celle désignée sur le K-Bis);
- **Déclaration sur l'honneur (DC1)** que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir visée à l'article 43 du code des marchés publics ;
- **En cas de redressement judiciaire**, une copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet ;
- **Déclaration de Candidature (DC2)**. Dans l'hypothèse d'un groupement chaque membre fournira un DC2 ;
- À l'attributaire du marché : attestations fiscales et sociales :
 - Attestations fiscales (n°3666), attestation URSSAF
 - OU état annuel des certificats reçus (NOTI 2)
 - OU une déclaration sur l'honneur datée et signée qui pourra remplacer ces attestations.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production, dans un délai de 10 jours après sollicitation par courrier simple ou par courrier électronique, des justificatifs nécessaires.

Les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) NOTI 1 et NOTI 2 sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'économie et des finances :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

5. 2. PIÈCES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

L'offre contiendra les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement** complété, daté et signé par le représentant qualifié de la/ des Société(s) ayant vocation à être titulaire(s) du contrat. Un relevé d'identité bancaire (R.I.B) et un numéro SIRET seront joints à l'acte d'engagement.
- L'offre tarifaire détaillée du candidat ;
- Informations sur la robustesse des tests si les tests sont au catalogue ;

ARTICLE 6. VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes et les options sont autorisées.

ARTICLE 7. SELECTION DU TITULAIRE DU MARCHÉ

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres	Points
Critère « Prix »	30
Critère « Caractéristiques techniques »	30
Critère « Compacité »	20
Critère « Ergonomie»	20

Le critère « Prix » sera analysé selon la formule suivante :

(Prix le plus bas/Prix de l'offre examinée) x points

ARTICLE 8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

8. 1. REMISE SOUS FORMAT PAPIER

Les offres sont envoyées par la poste en **recommandé avec accusé de réception** ou **déposées contre récépissé** à l'adresse suivante du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la libération
Bâtiment A31 – 3^{ème} étage
33405 TALENCE Cedex

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX



AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT

Accélérateur d'innovations

L'enveloppe extérieure comportera :

- Le numéro du marché ;
- L'intitulé du marché ;
- La mention «NE PAS OUVRIR » ;
- Adressé à Nicolas MOINAUX ;

8. 2. TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidats peuvent choisir de transmettre leur dossier par voie électronique.

Les candidatures et les offres seront transmises en une seule fois. Si Aquitaine Science Transfert est destinataire de deux ou plusieurs dossiers avant la date limite de dépôt, elle ne retiendra que le dernier dossier reçu ; seront donc rejetés, sans les ouvrir et avant ouverture des plis, les dossiers précédemment déposés.

Pour tout envoi papier, le candidat devra fournir une copie de tous les documents sur le support numérique de son choix.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pendant la période de réception des offres, des renseignements peuvent être obtenus du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 auprès de :

Renseignements administratifs :
Nicolas MOINAUX
n.moinaux@ast-innovations.com

Renseignements techniques :
Christophe ZABAWINSKI
c.zabawinski@ast-innovations.com

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX